

# STRASBOURG

## VISITES GUIDÉES POUR GROUPES TARIFS 2021\*



### LES VISITES DE STRASBOURG

	TARIFS 2021	
	HT	TTC net à payer
1 heure	113,33 €	136 €
1 heure 30	133,75 €	160,50 €
2 heures	154,17 €	185 €
3 heures	195 €	234 €
La 1/2 heure supplémentaire	20,42 €	24,50 €
L'heure supplémentaire	40,83 €	49 €

### CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement des visites guidées doit être effectué en euros, par carte bancaire sur notre site sécurisé [www.visitstrasbourg.fr](http://www.visitstrasbourg.fr) au moment de votre réservation.

### LES VISITES DE LA RÉGION

	TARIFS 2021	
	HT	TTC net à payer
4 heures	204,17 €	245 €
8 heures	329,17 €	395 €

### LES AUTRES PRESTATIONS SUR DEMANDE

Journées complètes, transferts...

[nous consulter](#)

\*Ces prix s'entendent TTC (TVA 20 %) selon nos conditions générales de vente et de paiement.

Cependant, selon les directives intracommunautaires, les clients étrangers de l'Union Européenne disposant d'un n° de TVA intracommunautaire (à nous communiquer impérativement lors de la commande) sont facturés sur la base du montant HT.

# STRASBOURG

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



**L**a signature du bon de commande entraîne de la part du client et de l'Office de Tourisme l'acceptation des conditions générales de vente.

### 1 - PRESTATION

L'Office de Tourisme de Strasbourg et sa Région (OTSR) propose des prestations de visites guidées exclusivement assurées par des guides interprètes diplômés, soit en tant que salariés de l'OTSR, soit sous le statut de guides indépendants.

### 2 - LIEU DE DÉPART ET D'ARRIVÉE DES VISITES GUIDÉES

Toutes nos confirmations de visites guidées mentionnent le lieu de départ de la visite. **Le tarif des visites guidées s'entend pour un lieu de départ et d'arrivée compris sur Strasbourg et Kehl.**

Tout autre point de départ et/ou d'arrivée donnera lieu à une facturation supplémentaire, variable en fonction de la distance, du temps et des frais éventuels de déplacement du guide, et imposera de rallonger la durée de la visite guidée pour assurer les mêmes prestations.

### 3 - DURÉE DES VISITES GUIDÉES

La durée des visites est mentionnée sur les confirmations de visite et s'entend pour un point de départ (et d'arrivée) tels qu'ils y sont précisés.

Dans le cas de visites d'une journée, le temps passé aux repas est compris dans le tarif. Le coût du repas n'est pas inclus.

En cas de visite écourtée le jour-même, la totalité du montant de la prestation initialement commandée sera due.

#### - En cas de retard du groupe :

Le groupe devra contacter le guide par le biais de son numéro de portable figurant sur la confirmation pour l'avertir. Le guide reste en attente du groupe pendant la première heure suivant l'heure de rendez-vous fixée sur la confirmation.

La visite sera écourtée d'une durée équivalente à ce retard ou, sous réserve de la disponibilité et de l'accord du guide

et du groupe, pourra être rallongée d'autant ; ce temps supplémentaire sera facturé sur la base des tarifs en vigueur.

#### - En cas de retard ou non venue du guide :

Le groupe restera en attente du guide pendant la première demi-heure. Sous réserve de la disponibilité du guide et de l'accord du groupe, la visite pourra être rallongée du temps de retard (tolérance de 10 minutes).

Sinon, en cas de désaccord, la visite sera écourtée d'une durée équivalente à ce retard et donnera lieu à une réduction pour le client d'une demi-heure pour chaque demi-heure entamée, sur la base des tarifs en vigueur.

Au-delà d'une demi-heure de retard ou en cas de non venue du guide, le groupe est en droit d'annuler la visite guidée et d'exiger l'annulation de la facture correspondante.

Un dédommagement qui ne pourra excéder 50% du montant de la prestation prévue pourra être réclamé.

#### - En cas de force majeure :

La responsabilité du guide ne saurait être engagée dans le cas où surviennent des événements indépendants de sa volonté (fermeture exceptionnelle et soudaine d'un site touristique, mesures exceptionnelles de sécurité...). Le groupe assumera seul les conséquences de tels événements.

Le montant de la visite guidée ne sera pas dû mais aucun dédommagement ne pourra être réclamé par le groupe pour inexécution dommageable.

### 4 DESCRIPTIF DE LA VISITE

L'énoncé des visites est précisé dans la brochure d'information de l'Office de Tourisme ; il constitue le contenu indicatif de la visite et tient compte d'une bonne mobilité du groupe. En accord avec le client, le guide peut adapter la visite en fonction des publics et/ou de circonstances particulières (météo...) ; il pourra également orienter la visite en l'enrichissant de ses savoirs propres. Sur place, le guide n'est pas tenu d'accepter des modifications ou adaptations quant au contenu de la visite guidée retenu et indiqué sur la confirmation de visite guidée.

### 5 - MODIFICATION DES VISITES GUIDÉES

Toute modification concernant les caractéristiques de la visite guidée (horaires, contenu, nombre de personnes...) doit être notifiée au plus tôt et sera prise en compte sous réserve de la disponibilité et de la capacité du guide. Dès lors que votre visite vous aura été confirmée par nos soins, chaque modification que vous apporterez à votre réservation vous sera facturée 20 € TTC.

### 6 - NOMBRE DE PERSONNES PARTICIPANT À LA VISITE

Les visites guidées à pied sont prévues pour 35 personnes maximum pour des raisons de confort d'écoute.

Une tolérance de 5 personnes est admise.

Attention : sur certains sites, en particulier les musées, ce nombre devra être inférieur (se renseigner auprès de l'Office de Tourisme).

Aucune réclamation ne sera admise concernant d'éventuelles plaintes liées au confort d'écoute insuffisant de la part de membres d'un groupe en surnombre.

### 7 - NON VENUE DU GROUPE -

#### ANNULATION DES VISITES GUIDÉES

Toute annulation totale ou partielle (visite écourtée) d'une visite doit parvenir par écrit au minimum 72 heures avant l'heure prévue de celle-ci.

En cas de non venue du groupe ou d'annulation moins de 72 heures avant l'heure prévue de la visite, aucun remboursement ne sera effectué.

### 8 - DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à la réglementation (article L221-28, 12° du code de la consommation), le client ne bénéficie pas du droit légal de rétractation.

### 9 - RÉSERVATION DE DERNIÈRE MINUTE

Toute réservation de visite guidée effectuée auprès de nos agents d'accueil pour un départ immédiat devra être réglée directement sur place (carte bancaire ou espèces).

### 10 - VISITE GUIDÉE À BICYCLETTE

Si la prestation est bien couverte par l'assurance responsabilité civile de l'Office de Tourisme, le trajet proprement dit s'effectue sous la responsabilité personnelle de chaque participant.

### 11 - DONNÉES PERSONNELLES

L'Office de Tourisme de Strasbourg accorde la plus haute importance à la protection de la vie privée et au traitement de vos données personnelles, conformément à la législation européenne sur la protection de la vie privée, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). La collecte des données personnelles que nous serions amenés à traiter dans le cadre de la prestation de visites guidées est strictement limitée à la réalisation et au suivi de cette finalité. Si vous souhaitez connaître et exercer vos droits, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante :

[rgpd@visitstrasbourg.fr](mailto:rgpd@visitstrasbourg.fr)

### 12 - DROIT APPLICABLE / LIEU DE JURIDICTION

Les présentes sont soumises au droit français et, en cas de litige et/ou de contestation, seuls les tribunaux de Strasbourg seront compétents.